



RAPPORT D'ACTIVITE ET FINANCIER

2022



ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES

1. Les faits marquants de l'exercice

Le taux d'activité de l'hébergement permanent relevé en 2022 (absences comprises) est de 96,87%, soit proche de l'objectif de 97%

Hausse du coût moyen annuel coût par agent de 2 147 €, ce qui représente, ramené à l'effectif 2022 de 63,34 ETP, un surcoût non financé de 136 K€, soit l'équivalent du financement de 2,9 ETP

Taux d'absentéisme en 2022 de 12,7% représentant un ETP de 8.05. Le surcôt supporté par l'établissement au titre de l'auto-assurance de la maladie représente un montant de l'ordre de 100 K€ non compensé.

2. L'activité

2.1. Les indicateurs d'activité classiques

➤ Les journées réalisées :

	Journées Théoriques	Journées réalisées*	Taux d'occupation prévisionnel	Taux d'occupation réalisé
Permanent	28 105	27 251	97.00%	96.96%
Temporaire	365	48	97.00%	13.15%
TOTAL	28 470	27 299	97.00%	95.88%

L'EHPAD Cécile Bousquet dispose de 77 chambres d'Hébergement permanent et d'une place d'hébergement temporaire.

Le taux d'activité de l'hébergement permanent est de 96,96 %. Il est stable à celui constaté sur 2021 (96,53%) et proche du niveau prévisionnel d'activité (97 %). Il est à noter que le taux d'activité de l'hébergement temporaire est chaque année faible et particulièrement cette année. Ce constat récurrent fait baisser notre taux d'occupation global à 95.88% (95.74% en 2021) et conduit l'établissement à s'orienter, lors de la signature du CPOM, vers la transformation du lit d'hébergement temporaire en permanent. La demande d'HT sur notre territoire n'est pas significative et est le plus souvent un séjour préparatoire à un hébergement permanent.

- 26 908 journées hébergement permanent à taux plein
- 48 journées hébergement temporaire à taux plein
- 343 journées hébergement à taux minoré (journées d'absences pour hospitalisation ou convenances personnelles)
- 244 journées de réservation / libération

Soit 927 journées non facturées

Le taux d'inoccupation (927 journées non facturées) révèle une durée moyenne de **34 Jours** entre la sortie effective d'un résident et une nouvelle admission. Si on ôte les 317 journées d'inoccupation de la chambre temporaire, le taux de rotation en hébergement permanent passe à 23 jours. La pratique des transferts de secteurs pour permettre d'adapter l'accompagnement des résidents à l'évolution de leurs besoins, génère un allongement des délais. Les délais d'admission sont corrects et garantissent un accueil de qualité du résident et sa famille.

➤ Les mouvements des résidents :

Les principaux évènements survenus en 2022 concernant les mouvements des résidents peuvent être résumés de la façon suivante :

- **102 séjours au total**
- **27 entrées**
- **27 décès (25 décès au sein de l'EHPAD et 2 décès à l'hôpital)**
- **0 sorties** (vers un autre établissement)
- **1 retour** à domicile.

- **57 mouvements d'hospitalisations ont été constatés pour 324 journées d'hospitalisation** (contre 226 journées d'hospitalisation en 2021).

- **Typologie des résidents accueillis :**

Au 31 décembre 2022, sur 76 résidents présents, l'établissement comptait 62 femmes et 14 hommes.

La durée moyenne de séjour du résident au sein de l'établissement est de 3 ans et 1 mois, avec une durée de 21 ans pour la plus ancienne et de 48 Jours pour la plus courte.

La moyenne d'âge des résidents est de 88.52 ans, le plus jeune ayant 63 ans et le plus âgé 101 ans.

Au 31 décembre 2022, l'établissement accueille 19 Résidents en provenance d'un autre département que la Haute Garonne.

21% des résidents hébergés durant l'année 2021 bénéficiaient d'une mesure de protection juridique

TUTELLE	13
CURATELLE	5
SAUVEGARDE DE JUSTICE	1
HABILITATION FAMILIALE	3
SANS MESURE	79

19.17% des journées facturées bénéficient d'une aide sociale à l'hébergement.

2.2. Les indicateurs médico-économiques validés

- PMP :

Le PMP de l'établissement retenu pour le calcul de l'équation tarifaire est de 272.

- GMP :

Le GMP retenu est de 785.



3. La gestion des ressources humaines

3.1. Les effectifs rémunérés

3.1.1. Etat des effectifs 2022

	ETP EPRD	ETP ERRD	Coût total	Hébergement	Dépendance	Soins
Administration- Direction	3,60	3,35	217 020,69	217 020,69		
Cuisine - services généraux	4,00	4,44	192 790,29	192 790,29		
Animation - service social	1,00	0,82	30 047,10	30 047,10		
ASH	9,00	9,54	362 439,73	253 707,81	108 731,92	
AS - AMP - ASG dont ASH soins	26,50	31,59	1 448 244,60		434 473,38	1 013 771,22
Autre auxiliaire paramédicaux affectés aux soins	4,00	3,67	145 234,95			145 234,95
Psychologue	0,80	0,80	33 759,48		33 759,48	
Psychomotricien	1,00	0,64	24 659,02			24 659,02
Médecin coordonnateur	0,40	0,40	54 881,05			54 881,05
Infirmiers	7,00	8,11	471 011,92			471 011,92
Total général	57,30	63,34	2 980 088,82	693 565,88	576 964,77	1 709 558,16

A l'occasion de l'établissement de l'EPRD 2022 et compte tenu des nouvelles incidences financières relatives à la nouvelle coupe pathos, la Direction a demandé, pour 2022, la révision du personnel validé lors de la dernière négociation de la convention tripartite (2015-2020). Ce nouvel effectif, considéré comme nécessaire à la fourniture de prestations de qualité aux résidents, est de 57,30 ETP tel que présenté ci-dessus (anciennement 53,20 ETP accordés).

L'effectif rémunéré en 2022 est de 63,34 ETP, soit supérieur de 6,04 ETP par rapport à celui prévu à l'EPRD (57,30 ETP). Cet écart tient compte :

- des ETP EPRD non pourvus (-1.84 ETP) correspondant au poste de qualicienne (0.30 ETP) pourvu finalement en prestataire extérieure, à 1 ETP apprenti AS non pourvu, à 0.36 ETP psychomotricien et 0.18 ETP animateur non remplacé suite à leur démission
- des ETP supplémentaires de remplacements (+7.88 ETP) qui concernent principalement les fonctions d'aide-soignant et ASH soins (+4,67 ETP) ainsi que les infirmiers (+1,11 ETP). Les fonctions présentant des dépassements significatifs de l'effectif fixé à l'EPRD sont celles présentant également les statistiques d'absentéisme les plus importants (cf. étude chapitre 3.1.3)

Si nous avions pourvus tous les postes prévus à l'EPRD (+1.84 ETP) nous aurions un ETP ERRD de 65.18 ETP soit un écart de 7.88 ETP par rapport à l'EPRD.

3.1.2. Effets de la réévaluation générale des salaires

Coût moyen par ETP (€)	ERRD 2021	EPRD 06-2022	ERRD 2022
ETP	63,21	57,46	63,34
Masse salariale	2 838 133,30	2 737 993,47	2 980 088,82
Coût moyen	44 900,07	47 650,43	47 047,69

Depuis la mise en place du SEGUR de la santé, les rémunérations des agents ont continuellement augmenté année après année.

Compte tenu des événements survenus en fin 2021 et 2022 (réévaluations des catégories C, SMIC augmenté à 3 reprises, réévaluation de l'indice de 3.5%, réévaluation des rémunérations des AS et Infirmiers, versement des primes de précarité aux contractuels...), les rémunérations individuelles ont fortement augmenté de 2021 à 2022. En effet, nous constatons sur la période une hausse moyenne des rémunérations annuelles de 2 147 euros par ETP, soit environ 4,78%.

Ramené à l'effectif de 63,34 ETP de 2022, cela représente un surcoût non financé de 136 K€, soit l'équivalent du financement de 2,9 ETP.

Ces dépenses supplémentaires impactent l'ensemble des sections tarifaires et concernent l'ensemble des agents.

3.1.3. Effets de l'absentéisme

ETP	EPRD 2022	ERRD 2021	ERRD 2022	Absences 2022	ERRD corrigé absences 2022
Administration- Direction	3,60	3,66	3,35	0,09	3,26
Cuisine - services généraux	4,00	5,77	4,44	0,24	4,20
Animation - service social	1,00	1,00	0,82	0,04	0,78
ASH	9,00	11,60	9,54	0,62	8,92
AS - AMP - ASG dont ASH soins	26,50	30,24	31,59	5,89	25,70
Autre auxiliaire paramédicaux affectés aux soins	4,00	1,00	3,67	0,15	3,52
Psychologue	0,80	0,69	0,80	0,02	0,78
Psychomotricien	1,00	1,00	0,64	0,06	0,58
Médecin coordonnateur	0,40	0,50	0,40	0,01	0,39
Infirmiers	7,00	7,52	8,11	0,93	7,18
Total général	57,30	62,98	63,34	8,05	55,29

Le retraitement du nombre d'agents rémunérés exprimé en ETP par le volume des absences rémunérées nous montre que le nombre d'agents effectivement présents (55,29 ETP) est inférieur à l'ETP fixé à l'EPRD 2022 (57,30 ETP) et défini comme nécessaire à la délivrance d'une prestation de qualité aux résidents. Comme dit précédemment (cf infra 3.1.1) des mouvements imprévus de personnel ou des recrutements infructueux a conduit l'EHPAD à ne pas pourvoir l'ensemble des postes prévus à l'EPRD 2022 (soit 1.84 ETP non pourvus).

Dans le cadre de notre politique de prévention des risques professionnels et de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), les efforts consentis pour garantir le remplacement de toutes les absences (à hauteur de 7.88 ETP + 0.55 ETP d'intérim) n'ont pas permis de déployer de nouveaux postes révisés suite à la nouvelle coupe Pathos dans nos organisations. Effectivement ces postes ont été utilisés majoritairement pour compenser un absentéisme en hausse et n'ont représenté que 0.38 ETP supplémentaires sur le terrain.

Ce choix a été dicté par les contraintes budgétaires (financements insuffisants par rapport aux hausses de salaires). La vigilance de l'établissement dans le suivi des dépenses du personnel a permis de limiter les déficits.

Absences	ETP
Formation	0,63
Longue durée	1,00
Longue maladie	0,23
Maladie ordinaire	4,34
Maternité / Paternité	1,62
Mi-temps thérapeutique	0,22
Total général	8,05

Le motif d'absence le plus répandu en 2022 est la maladie ordinaire de courte durée (environ 54% des événements) liées notamment à des épidémies importantes de COVID. Cette typologie est particulièrement difficile à gérer en matière de planning et nécessite le rappel des équipes présentes. Cette réalité a conduit l'EHPAD à déployer une solution applicative (PERMUTEO) de diffusion des demandes de remplacement, à faciliter le règlement des heures supplémentaires et à fidéliser un pool de remplacement extérieur.

Bien qu'en forte augmentation cette année, le taux de l'absentéisme (formation comprise) sur 2022 peut être qualifié de normal sur le secteur (12,7%) mais représente un surcoût réel pour l'établissement du fait de sa qualité d'auto-assureur. Le surcoût de cet absentéisme représente, déduction faite des indemnités d'assurance, un montant de l'ordre de 100 K€.

3.1.4 La formation du personnel

Dans le cadre de l'exécution de sa politique de formation 2022 l'établissement a mis en œuvre les actions de formations suivantes:

- formations permettant le développement de connaissance et de compétences à hauteur de 1191 heures :
 1. AFGSU1 et 2 initial et recyclage
 2. Approche multisensorielle Snoezelen
 3. Méthodologie Humanitude
 4. Manutention relationnelle
 5. Approfondissement humanitude : le repas

6. Travailler en humanité (formation inter-disciplinaire)
7. Approfondissement humanité : la capture sensorielle
8. Améliorer sa pratique bienveillante et bientraitante
9. Comptabilité M22 EPRD et ERRD
10. L'entretien des locaux et l'application raisonnée du bio-nettoyage
11. Le plan pluriannuel d'investissement
12. La psychologie positive
13. Prévention du risque infectieux en EHPAD
14. Incontinence
15. Mise en place tablette hygiène en restauration
16. Accueil physique et téléphonique
17. Utilisation des rails de manutention
18. Atelier évaluation de l'état clinique
19. Prévention du risque incendie : manipulation d'extincteurs et évacuation horizontale
20. Application PERMUTEO

- formations permettant l'acquisition de compétences nouvelles à hauteur de **2227 heures** :

21. Diplôme d'état Aide-soignant
22. Diplôme d'état Infirmier
23. Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social
24. Habilitation pour la conduite de certains véhicules routiers
25. Permis C
26. Permis CE

4. Les réalisations budgétaires du compte de résultat

L'examen des charges et des produits afférents au fonctionnement de l'établissement est effectué au niveau des groupes fonctionnels et par sections tarifaires.

Le détail des sections tarifaires est présenté dans l'annexe « présentation tarifaire ».

4.1. Les dépenses

- Evolution des dépenses

Groupes	Réalisation 2021	Prévision 2022	Réalisation 2022
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	723 775,15 €	733 214,86 €	775 233,90 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 925 536,58 €	3 129 753,43 €	3 066 092,36 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	868 732,41 €	838 536,19 €	884 717,62 €
TOTAL	4 518 044,14 €	4 701 504,48 €	4 726 043,88 €

➤ Dépenses de groupe 1 :

Les dépenses du groupe 1 augmentent de 7% (+51K€) par rapport à celles constatées en 2021. Cette hausse est conforme à l'inflation rencontrée sur la période. Les variations les plus significatives concernant les postes suivants :

- Les dépenses d'énergie ont augmenté de 24% (+ 15 K€).
- Hausse de 29% des produits absorbants (+8K€)
- Hausse de 23% des achats d'alimentation (+8K€)

➤ Dépenses de groupe 2 :

Les évolutions des dépenses de groupe 2 se décomposent de la façon suivante :

- Stabilité des dépenses de personnels extérieurs avec un recours à l'intérim limité.
- Augmentation de 140 555 euros de la rémunération chargée des agents. Cette hausse intervient à ETP équivalent entre 2021 (63,21 ETP) et 2022 (63,34 ETP) et est directement liée à l'effet des réévaluations des rémunérations individuelles évoqués ci-dessus.

➤ Dépenses de groupe 3 :

L'augmentation des dépenses du groupe 3 (+ 15 K€) est essentiellement due à la constatation d'annulation de titres sur exercices antérieurs pour 73,5 K€ en 2022 et comprenant pour 48,5 K€ le reversement du CTI 2021 perçu deux fois et des régularisations d'APA titrés sur 2021 pour 25 K€.

L'assurance statutaire évolue à la baisse (-9 K€) par rapport à 2021.

Les effets des augmentations constatées entre 2021 et 2022 sont limités par l'absence de provision pour risques et charges sur 2022 (contre 58 K€ en 2021).

- La ventilation des dépenses par groupes fonctionnels

Dépenses	TOTAL 2022	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1	775 233,90 €	603 514,48 €	110 663,76 €	61 055,66 €
Groupe 2	3 066 092,36 €	710 757,49 €	581 042,09 €	1 774 292,77 €
Groupe 3	884 717,62 €	737 921,67 €	16 867,29 €	129 928,66 €
TOTAL	4 276 043,88 €	2 052 193,64 €	708 573,14 €	1 965 277,09 €

4.2. Les recettes

- Evolution des recettes

Groupes	Réalisation 2021	Prévision 2022	Réalisation 2022
Groupe I : produits de la tarification	4 503 269,58 €	4 348 715,27 €	4 385 011,35 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	202 169,97 €	291 093,21 €	186 336,16 €
Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	21 216,18 €	61 696,00 €	37 796,84 €
TOTAL	4 726 655,73 €	4 701 504,48 €	4 609 144,35 €

➤ Produits de la tarification :

Les produits de la tarification diminuent de 118 K€ entre 2021 et 2022.

- Forfait soins

Les recettes en provenance de l'ARS d'un montant total de 1 898 961,86 se décomposent de la façon suivante :

- CNR CB3 2021 : 21 222.51 euros
- Dotation soins 2022 : 1 877 739,35 euros dont
 - CNR Pastel 3 000.00 €
 - CNR Prévention des chutes (Siel Bleu) 10 290.00 €
 - CNR QVT (permutéo, chariots de soins motorisés) 10 053.60 €
 - CNR personnels non pérennes 39 894.89 €
 - CNR autres 12 174.78 €
- Financements complémentaires (Ségur, revalorisation des Cat C et AS FPH)

Les recettes affectées au financement du CTI et revalorisation s'élèvent à 348 895 euros et sont ventilées entre les sections de la façon suivante :

Hébergement	Dépendance	Soins
82 609,05	66 924,28	199 361,67

- Financement de l'hébergement

Le taux d'occupation s'établit en 2022 à 95.88 % pour un objectif de remplissage de 97,00%. (Cf étude préalable sur l'activité).

○ Financement de la dépendance

On constate une forte augmentation des admissions des résidents en provenance d'autres départements. Notre position limitrophe à trois départements rend la fluctuation d'une année sur l'autre très aléatoire. Le processus d'admission sur Via-trajectoire ne permet pas d'établir un choix sur la provenance du résident sauf à établir une discrimination dans le choix des dossiers. L'impact sur le financement de la dépendance en 2024 devra être suivi.

➤ **Recettes du groupe 2 :**

Les recettes de groupe 2 diminuent de 15 K€. Ces produits sont principalement constitués des remboursements de dépenses de personnel (CPAM et Assurance statutaire)

La baisse de la section s'explique par une augmentation de 26 K€ des remboursements de dépenses de personnel compensée par une baisse des recettes diverses -44 K€ en comparaison avec 2021 (absence de remboursements de sinistres, rappel sur provision pour entretien du bâtiment sur exercices antérieurs ...).

➤ **Recettes du groupe 3 :**

Ces recettes sont constituées d'éléments exceptionnels et notamment des reprises sur provisions (34 K€ sur 2022). Ces éléments ne présentent pas de caractère significatif sur la présentation des comptes.

• La ventilation des recettes par groupes fonctionnels

Recettes	Réalisation	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS
Groupe 1	4 385 011,35 €	2 011 892,93 €	623 688,50 €	1 749 429,92 €
Groupe 2	186 336,16 €	26 201,99 €	35 609,16 €	124 525,01 €
Groupe 3	37 796,84 €	2 265,66 €	95,52 €	35 435,66 €
TOTAL	4 609 144,35 €	2 040 360,58 €	659 393,18 €	1 909 390,59 €

4.3. Résultat

Compte-tenu des règles de ventilation des charges et des produits, la répartition de ces éléments permet de dégager ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice par section tarifaire, et d'en proposer une affectation.

Projet de compte de résultat par section tarifaire	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	603 514.48	110 663.76	61 055.66	775 233.90
Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	710 757.49	581 042.09	1 774 292.77	3 066 092.36
Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	737 921.67	16 867.29	129 928.66	884 717.62
Total des dépenses	2052193.644	708573.145	1965277.091	4726043.88
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	2 011 892.93	623 688.50	1 749 429.92	4 385 011.35
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	26 201.99	35 609.16	124 525.01	186 336.16
Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	2 265.66	95.52	35 435.66	37 796.84
Total des recettes	2 040 360.58	659 393.18	1 909 390.59	4 609 144.35
Résultat	-11 833.06	-49 179.96	-55 886.50	-116 899.53

L'année 2022 se conclue par la constatation d'un résultat global déficitaire de – 116 899,53 euros, présentant un déficit de la section « dépendance » de – 49 179,96 euros, sur la section « hébergement » de -11 833,06 euros et « soins » pour -55 886,50 euros.

5. La Capacité d'autofinancement

La CAF est la capacité financière de financement que dégager un établissement du fait de ses opérations de gestion. Pour l'année 2022, elle s'élève à 94 314,76 € :

Résultat Comptable Prévisionnel (Excédent)	0,00 €	116 899,53	Résultat Comptable prévisionnel (Déficit)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	246 427,07 €	796,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
		34 416,78 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS-TOTAL 1	246 427,07 €	152 112,31 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	94 314,76 €	0	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
Taux de CAF en pourcentage des produits	2,05%		Taux d'IAF en pourcentage des produits



6. Le Tableau de Financement

Le tableau de financement permet de calculer la variation du fonds de roulement.

Tableau de Financement	Réalisations 2021	Budget 2022	Réalisations 2022	Variations 2021/2022
Ressources				
CAF	502 087,92	205 157,22	94314,76	-407 773,16
Apports en réserves	169 222,31	27 338,82	27 388,82	-141 833,49
Subventions reçues	0	56 450,00	34 511,00	34 511,00
Emprunts et cautions	26 000,00	31 000,00	28 000,00	2 000,00
Produits de cession d'actif	0	0	0	0
Total ressources	697 310,23	319 946,04	184 214,58	-513 095,65
Emplois				
Remboursement emprunts	221 117,77	235 272,59	231 529,60	10 411,83
Investissements	12 998,23	116 580,00	140 574,19	127 575,96
Charges à répartir	0	0	0	0
Total emploi	234 116,00	276 525,00	372 103,79	137 987,79
Apport au fonds de roulement	463 194,23	-31 906,55	-187 889,21	-651 083,44

Le tableau de financement pour 2022 fait apparaître une insuffisance de fonds de roulement de -187 889,21 euros, inférieure à celle attendue. Cette situation est directement liée avec la forte dégradation de la CAF entre 2021 et 2022, laquelle ne permet plus de rembourser l'emprunt, ni de financer les nouveaux investissements.

Ainsi, l'évolution des indicateurs financiers est retracée ci-dessous :

	REALISE 2021	REALISE 2022
FRNG au 1^{er} janvier N	1 279 025,30 €	1 742 219,43€
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TF, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	463 194,23 €	187 889,21 €
FRNG au 31 décembre N	1 742 219,53 €	1 554 330,22 €
BFR au 1^{er} janvier N	463 601,96 €	342 015,94 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	86 701,49 €	36 463,66 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	208 287,51 €	192 157,11€
BFR au 31 décembre N	342 015,94 €	186 322,59 €
Trésorerie au 1^{er} janvier N	815 423,34 €	1 400 203,59 €
Variation de trésorerie de la période	584 780,25 €	-32 195,76 €
Trésorerie au 31 décembre N	1 400 203,59 €	1 368 007,83 €

TABLEAU DE SYNTHESE DES INDICATEURS :

	2021	2022
Fond de Roulement d'Investissement FRI	849 340.21 €	872 767.31 €
Fond de Roulement d'Exploitation FRE	892 879.32 €	681 563.01 €
Fond de Roulement Net Global FRNG	1 742 219.53 €	1 554 330.22 €
Besoin en Fonds de Roulement BFR	342 015.94 €	186 322.49 €
Trésorerie Nette TN	1 400 203.59 €	1 368 007. 83 €
Trésorerie en jour (moyenne)	125.54 Jours	118.12 jours



- Le FRI est toujours positif et en légère augmentation de 23 k€ liée à la FCV, à l'annulation des résultats en investissement et notamment aux subventions d'investissement (CARSAT installations des rails + lave-vaisselle)
- Le FRE toujours positif mais avec une nette diminution (- 211 k€) dû essentiellement à un résultat déficitaire
- Le fond de roulement net global composé du FRI et du FRE se situe à hauteur de 1 554 K€. Il reste d'un bon niveau puisqu'il représente 134 jours d'exploitation et permet de couvrir largement le cycle d'exploitation. Cependant, lui aussi est en baisse de 188 K€ sur la période compte tenu notamment de la faiblesse de la CAF liée au résultat déficitaire de 2022 sur la période ne permettant pas la couverture des emprunts et des investissements.
- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) est positif (186 K€) avec une diminution de -156 K€ par rapport à 2021. Cette amélioration est due à la nouvelle politique mise en place en matière de recouvrement de la tarification aux familles notamment avec la généralisation du prélèvement.

Compte tenu de ces éléments, la trésorerie diminue de 32 K€ pour s'établir à 1 368 K€ à la clôture 2022, ce qui représente 118 jours d'exploitation.

7. Ratios

7.1 Niveau d'endettement à moyen et long terme

1.1 Le taux d'endettement est élevé à 77,95 %, et en légère baisse par rapport à 2021. Ce taux s'explique par le fait que la récente reconstruction ait été largement financée par l'emprunt.

1.2. L'apurement de la dette est un ratio traduisant le rapport entre les immobilisations nettes amortissables et les dettes financières à moyen et long terme. Il est de 1,16 ce qui est en dessous des ratios attendus.

1.3. La durée apparente de la dette est issue du rapport entre les emprunts et la capacité d'autofinancement. Elle s'établit en 2022 à 75,26 ans, ce qui est trop élevé et en rapport avec la CAF insuffisante pour couvrir le remboursement de la dette sur sa durée résiduelle.

7.2 Patrimoine immobilier.

Le niveau de vétusté des installations techniques, matériels et outillages est stable sur la période :

- 17 % pour mes constructions
- 7% pour les installations techniques
- 54% pour les autres immobilisations

Le taux de vétusté de la construction est en légère hausse par rapport à 2021 et reste faible compte tenu de la reconstruction récente.

7.3 Equilibres du bilan

134,21 jours pour le FRNG

16,09 jours pour le BFR, avec une réserve de couverture du BFR de 10,14 jours,
118,12 jours de Trésorerie

Ces valeurs donnent à l'établissement une certaine sécurité financière à court ou moyen terme.

7.4 Rotation des postes d'exploitation (en jours d'exploitation)

Le niveau de rotation des postes d'exploitation est de :

- 36,67 jours pour les créances,
- 58,26 jours pour les dettes fournisseurs,
- 0,0 jours pour les dettes fiscales et sociales ;

7.5 Capacité d'autofinancement (CAF).

Le taux de CAF est de 2,14 % ce qui est en dessous des ratios attendus. Ce taux diminue fortement par rapport à 2021 (10,97%) compte tenu de l'augmentation des dépenses subie en 2022 par rapport à 2021.



8. Affectation du résultat

8.1 Proposition d'affectation des résultats :

N° de compte	Compte	EHPAD 310 782115		Total
		Soins et dépendance	Hébergement	
12	Excédent			
	Déficit (sans signe "-")	105 066,47	11 833,06	116 899,53 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	72 010,88		72 010,88 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			
A- RESULTAT A AFFECTER (Résultat administratif)		- 33 055,59	- 11 833,06	-44 888,65 €
Affectation du résultat administratif				
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")			0,00 €
10682	Réserves affectées à l'investissement			0,00 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686 (2)	Réserves de compensation des déficits	-33 055,59	-11 833,06	-44 888,65 €
10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement			0,00 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")			0,00 €
B- TOTAL DES AFFECTATIONS DES RESULTATS (égal à A)		-33 055,59 €	-11 833,06 €	-44 888,65 €

8.2 Proposition de la situation après affectation des résultats 2022 :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2021 (incluant l'affectation des résultats 2021)	Mouvements au titre de l'exercice 2022 (affectés en 2023)	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)
10682	Réserves affectées à l'investissement	402 651,68 €	0 €	402 651,68 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	117 405,49 €	0 €	117 405,49 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	506 386,12 €	-44 888,65 €	461 497,47 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	0 €	0€	0 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	72 010,88 €	-72 010,88 €	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0 €	0 €	0 €

9. Conclusion

Nous présentons une situation financière qui reste stable, équilibrée et saine. Les objectifs de notre établissement que nous nous étions fixés sur les exercices antérieurs ont été suivis et atteints notamment le rétablissement du cycle d'exploitation en réduisant notre BFR.

Cependant, le résultat déficitaire reflète la réalité dans laquelle vont s'engager les établissements publics hospitaliers habilités 100 % à l'aide sociale. Ces établissements ont un tarif hébergement encadré par les conseils départementaux. Le taux d'augmentation qui leur est applicable reste trop faible et inadapté aux augmentations réelles des dépenses (inflation et revalorisations salariales).

2023, date de la signature de notre CPOM sera l'occasion de revoir le taux d'augmentation et devra être également l'année où les EHPAD devront s'organiser pour alerter collectivement nos pouvoirs publics afin d'obtenir les moyens à la hauteur de ce que peut attendre un résident et sa famille.

Le 14/04/2023

ALLIA PILLON, DIRECTRICE